

**EPCC « École Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART DE TOULON PROVENCE MEDITERRANEE**

**SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

NOMBRE DE MEMBRES		
19		
Présents	Représentés	Absents
13	2	4
<b><u>OBJET DE LA DELIBERATION :</u></b>		
<b>N° 12/12/23-04</b>		
<b>DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 ET VOTE</b>		

L'an Deux Mille Vingt Trois et le 12 du mois de décembre à 14h30.

Le Conseil d'Administration de l'EPCC « École Supérieure d'Art Toulon Provence Méditerranée », a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yann TAINGUY**.

**ETAIENT PRESENTS :**

**Yann TAINGUY, Jean-Luc DELAUNAY, Patrick SIROT, Pascal SIMONET, Sébastien BOUDILLON, Claude ARNAUD- GALLI, Josy CHAMBON, Valérie MONDONE, Gaston SECONDI, Aurélie GIRARD, Stéphanie PETRALIA.**

**ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Suppléances)**

**Jean-Sébastien VIALATTE représenté par Nadine ESPINASSE,  
Bénédicte LEFEUVRE représentée par Dalia MESSARA**

**ETAIENT ABSENTS REMPLACÉS (Mandats) :**

**Marc LAURIOL représenté par Yann TAINGUY,  
Jean-Pierre BLANC représenté par Jean-Luc DELAUNAY.**

**ETAIENT ABSENTS EXCUSÉS :**

**Philippe MAHE, Hélène BILL, François CARRASSAN,  
Louise NOËL.**

**EPCC « Ecole Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée »  
2, parvis des écoles Les Beaux-Arts Chalucet  
83000 Toulon**

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DE  
L'EPCC ECOLE SUPERIEURE D'ART ET DE DESIGN DE TOULON PROVENCE  
MEDITERRANEE**

**SEANCE DU MARDI 12 DECEMBRE 2023**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**N° D'ORDRE : 12/12/23-04**

**OBJET :**

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 ET VOTE**

Monsieur le Président expose :

Mes chers collègues,

Nous abordons aujourd'hui le quatorzième débat d'orientation budgétaire de notre établissement qui fait l'objet d'un rapport joint en annexe que nous allons soumettre à votre vote.

Sous l'égide de ses membres fondateurs que sont la Métropole Toulon Provence Méditerranée, le Conseil Départemental et l'État, l'ESADTPM va donc entamer sa quatorzième année de fonctionnement sous sa forme juridique d'Établissement Public de Coopération Culturelle.

L'année 2023 a été la troisième année de fonctionnement au sein du bâtiment « Les Beaux-Arts » dans le nouveau Quartier de la Créativité et de la Connaissance Chalucet à Toulon. Cette étape importante permet à l'École Supérieure d'Art et de Design Toulon

Provence Méditerranée, de disposer d'un outil particulièrement adapté à l'enseignement supérieur artistique et de la recherche, tant au niveau français qu'européen.

Avec l'homologation de notre DNSEP option Art au grade de Master en 2010, renouvelée en 2014 et 2016, puis l'homologation de nos DNA option Art et DNA option Design au grade de Licence en 2017, notre établissement est de plain-pied dans le système de l'enseignement supérieur.

Afin de mieux répondre aux orientations de la réforme de l'enseignement supérieur artistique et améliorer l'organisation interne, en particulier dans l'articulation entre la pédagogie et les attendus des tutelles, notre administration a été réorganisée et restructurée.

En 2023, l'école dispose d'un organigramme officiel composé d'une direction, de l'équipe pédagogique, de trois services (administration générale, moyens généraux et service des études) ; en 2024, avec le recrutement d'une ou d'un bibliothécaire un nouveau service devrait être créé et de nouveaux projets devraient pouvoir lui être confiés. Au 1<sup>er</sup> mars 2024 l'école accueillera également sa nouvelle directrice et de nouvelles orientations pourront être prises à l'issue de sa prise de fonctions.

Depuis quatre ans, l'école travaille sur un projet de rénovation de l'administration avec deux objectifs : adapter l'organisation des services et la gouvernance au profit d'un fonctionnement plus transparent et efficace et optimiser le fonctionnement interne de l'établissement.

Ces deux objectifs se déclinent autour de quatre axes :

- Affirmer l'école comme un lieu d'échanges et de culture (amélioration de la communication, adoption d'une charte graphique, exposition des diplômés, développement des pratiques amateurs en les diversifiant (ouverture de stages pendant les vacances scolaires) et par la mise en place d'un système d'inscriptions trimestrielles et de réinscriptions prioritaires) ;
- Les étudiants, acteurs de l'établissement (renforcement de la place des étudiants au sein des instances de gouvernance, emploi des étudiants vacataires, recherches de dispositifs de lutte contre la précarité étudiante, aide à la diversité et à la lutte contre les discriminations...);
- La création et l'harmonisation d'un cadre de travail commun pour le personnel (mise en place d'outils organisationnels en ressources humaines, amélioration et connaissances de l'environnement de travail...);

- La mise en place d'un nouveau projet pédagogique et la structuration de la recherche.

Les orientations pour 2024 vont porter sur 4 axes :

- Le maintien d'un haut niveau de communication :
  - Le lancement d'une consultation pour renouveler le site internet de l'ésadtpm intégrant la nouvelle charte graphique ;
  - La poursuite des actions de communication de l'école (campagne de presse, réseaux sociaux, publications, affiches) et la participation à des salons physiques et virtuels ;
  - Le renforcement du rôle d'acteur culturel régional et national de notre établissement ;
- La pédagogie :
  - L'accueil d'artistes et théoriciens reconnus au sein de l'établissement,
  - L'ouverture de nos étudiants sur l'actualité artistique contemporaine par le biais de visites d'expositions et de voyages,
  - L'organisation d'une exposition des diplômés 2023/2024 et la rencontre avec des professionnels,
  - La poursuite de la structuration des modes de professionnalisation et d'accompagnement de la vie étudiante
  - Le développement des activités de recherche et la poursuite de la structuration des programmes de recherche et la création d'un doctorat avec l'université de Toulon ;
- La vie étudiante :
  - Le soutien de l'école à l'action de l'association étudiante « le 7<sup>ème</sup> sous-sol », créée en 2023 qui dispose d'un bureau situé au 4<sup>ème</sup> étage qui a été aménagé par l'école ;
  - Le subventionnement de la FEDET par l'ésadtpm permettant aux étudiants de bénéficier de la banque alimentaire ;
- La maîtrise budgétaire :
  - La poursuite du contrôle de l'évolution des charges à caractère général de fonctionnement du bâtiment (eau électricité, gaz, internet, frais d'entretien, contrôle d'accès et de sécurité du bâtiment) et des charges de personnel ;
  - La 2<sup>e</sup> année d'exécution du plan quadriennal d'investissement (achat d'imprimantes, matériel photographique, matériel informatique et ordinateurs portables pour les enseignants) ;
  - L'amélioration de notre campagne pour la taxe d'apprentissage et la recherche de mécénats de projets.

### Eléments budgétaires :

Le budget primitif voté en mars 2023 était de 3 298 156.80 € auquel s'est ajouté le budget supplémentaire voté en juin 2023 pour un montant de 697 383.24 €.

L'effort de notre établissement pour l'exercice 2024 est axé d'une part, sur la maîtrise des charges à caractère général (chapitre 011) et des charges de personnel (012), d'autre part, sur la nécessité de développer des ressources propres (produits de la taxe d'apprentissage et développement de projets de mécénat et de partenariats).

L'augmentation des tarifs des inscriptions en cursus diplômant votée par délibération n° 06/06/22-07 en date du 7 juin 2022, est entrée en application au 1<sup>er</sup> janvier 2023 ; cela a généré à une augmentation de nos recettes de 16 871 € en 2023 (72 984 € en 2022 contre 89 555 € en 2023).

Les recettes de l'école sur les ateliers des beaux-arts (pratiques amateurs) sont de 62 070€ pour 2023. Nous envisageons de proposer en 2024 l'augmentation des tarifs pratiqués depuis 2021 pour la rentrée universitaire 2024/2025.

### Fonctionnement :

- Les charges à caractère général (chapitre 11) pourraient être d'environ 477 166 € (485 527.15 € voté au BP 2023 et 321 370€ au BS 2023). Le coût de l'entretien du bâtiment s'élève à 74 400 € et le coût des fluides devrait s'élever à 95 000 € sur l'année 2023 (refacturation en 2024 par la Métropole TPM).

- Les charges de personnel (chapitre 012) votées en 2023 étaient de 2 595 500 € au budget primitif et 186 630 € au budget supplémentaire soit un total 2 782 130 €. Elles sont estimées à 2 580 183 € pour 2024. Le coût prévisionnel pour 2024 des agents mis à disposition est de 1 091 773 €, pour les agents EPCC de 1 303 410 €, et pour les intervenants extérieurs de 185 000 €.

L'évolution de la masse salariale demeure stable malgré la revalorisation du point d'indice et la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle qui sera versée sur le premier semestre 2024 et qui est estimée à 10 000 € pour les agents bénéficiaires (environ 6000 € pour les agents EPCC et 4 000€ pour les agents mis à disposition) ; on peut observer une baisse du coût des agents mis à disposition par la Métropole compensée par une augmentation du coût des agents EPCC. En 2023, le coût des agents mis à disposition serait de 1 352 407 €, le coût des agents EPCC est de 1 060 933 € et le coût des intervenants extérieurs (vacataires) est de 213 463 €.

En 2023, l'école a fait intervenir une centaine d'artistes extérieurs pour des workshops, conférences et séminaires contre 41 en 2021, et a eu recours au service de 17 étudiants sur des vacances pour des actions de médiation à la galerie, d'accueil de l'école et de la bibliothèque et pour les salons contre 8 en 2021. Enfin l'école emploie 5 intervenants sur des vacances se rapportant aux pratiques amateurs (modèles vivant, sérigraphie, histoire de l'art).

Les dépenses de la section fonctionnement seraient de 3 226 577€ (3 217 492.15 € inscrits au BP 2023).

Ces dépenses seraient équilibrées par les recettes prévisionnelles comprenant une augmentation de la contribution de l'Etat (+ 20 000€) à 200 000€ et le maintien à l'identique des contributions de la Métropole TPM (2 500 000€) et du département du Var (140 000€). Les recettes du cursus diplômant seraient de 89 000€ et celles des ateliers de pratiques amateurs de 69 000 € pour 2024. A cela il convient d'ajouter les produits de la taxe d'apprentissage (7 000€), du Mécénat (10 000€), de la redevance distributeur (4 500€), des conventions de mutualisation pour le régisseur, l'entretien du bâtiment, et le véhicule (21 000€), et les différentes subventions accordées pour nos projets et dispositifs tels que Culture pro, la mobilité internationale, les cordées de la réussite, la contribution vie étudiante et campus et les mesures en faveur de la santé et de la sensibilisation pour la lutte contre les violences et harcèlements sexistes et sexuels (98 900€).

#### Investissement :

Les dépenses d'investissement votées au budget primitif 2023 étaient de 80 664.65 € ; la somme de 109 300.41€ avait été votée au budget supplémentaire le 15 juin 2023.

Il est proposé ici de prévoir 121 027 € pour l'exercice 2024 afin de l'équilibrer avec les recettes d'investissement qui seraient composées de l'amortissement des immobilisations effectuées en 2023 pour un montant de 81 027 €, et d'un virement de la section de fonctionnement de 40 000 € aux recettes d'investissement.

Le budget primitif prévisionnel de l'Ecole Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence Méditerranée pour l'année 2024 pourrait être de 3 226 577 €.

Recettes prévisionnelles

Contribution Métropole Toulon Provence Méditerranée	2 500 000 €
Etat	200 000 €
Conseil Départemental	140 000 €
Taxe d'apprentissage	7 000 €
Mécénat	10 000 €
Recettes propres (cursus diplômant et amateurs) 89 000 + 69 000	158 000 €
Refacturation des services	21 000 €
Redevance Distributeurs	4 500 €
Projets et dispositifs (Mobilité internationale – Culture Pro – VHSS – Mesures santé – Cordées)	50 000 €
Subvention Erasmus +	40 000 €
Crous (CVEC)	8 900 €
Dotations aux amortissements	81 027 €
Remboursement factures SFR 2022 (service non rendu)	6 150 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 226 577 €</b>

Dépenses prévisionnelles

Personnel MTPM mis à disposition	1 091 773 €
Personnel EPCC	1 303 410 €
Intervenants extérieurs (vacations, workshops)	185 000 €
Charges générales et dépenses pédagogiques	332 166 €
Refacturation de services TPM (41350 conv + 8754 DRNM 2022)	50 000 €
Refacturation des fluides (2022 : 69458.76 ; à Octobre 81 997)	95 000 €
Mobilités Erasmus + et aides aux diplômés	46 200 €
Dotations aux amortissements	81 027 €
Titres annulés et charges exceptionnelles	2 000 €
Virement en investissement	40 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 226 577 €</b>

Je vous propose, mes chers collègues, d'en débattre. Je donne la parole à qui la demande.

Le Président ouvre le débat et il est procédé au vote.

Ainsi fait et délibéré les jours, ou mois et ans que dessus.

Pour extrait certifié conforme au registre.

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Fait à TOULON, le 12/12/2023.

Le Président du Conseil d'Administration  
de l'Établissement Public de Coopération Culturelle  
École Supérieure d'Art et de Design Toulon Provence  
Méditerranée

  
Monsieur Yann TAINGUY

**ésadtpm**  
E.P.C.C Ecole Supérieure d'Art et de Design  
Toulon Provence Méditerranée  
Yann TAINGUY  
Président  
du Conseil d'Administration